



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 septembre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-1373

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 16 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 16 août 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-1374

SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2010 À GATINEAU - INTERRUPTION D'UTILISATION DE CASES DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE AINSI QUE LA FERMETURE D'UN TRONÇON DE RUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2010 à Gatineau, l'organisme Vivre en Ville a le mandat d'organiser une programmation visant à encourager davantage l'usage du vélo, de la marche, de l'autobus ou du covoiturage comme mode de transport principal;

CONSIDÉRANT QUE lors de la journée du 17 septembre 2010, la Ville de Gatineau se joindra à l'événement annuel international « Park(ing) day » où les artistes, les groupes d'action et les citoyens collaborent pour transformer temporairement des places de stationnement sur rue en espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE la journée « En ville, sans ma voiture! » du 22 septembre 2010 sera l'une des activités maîtresses de cette semaine, à l'exemple de milliers de villes à travers le monde, qu'elle visera à sensibiliser le grand public aux avantages des transports collectifs et actifs et aux conséquences de notre « choix automobile » et que les citoyens de Gatineau, employés et visiteurs sont invités à profiter d'un périmètre sans voiture où se tiendront des activités de sensibilisation et de promotion des modes de transports collectifs et actifs;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires majeurs, la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais, les autres partenaires tels le Conseil régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais, la Commission de la capitale nationale, Équiterre, Communauto, Réseau Vélo Boulot, la Table de concertation vélo, les Transports adaptés et collectifs des Collines, Kino Québec, etc., soutiennent l'animation d'une zone sans voiture;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du « Park(ing) day » du 17 septembre 2010 et de la journée « En ville, sans ma voiture! » du 22 septembre 2010 nécessite l'interruption d'utilisation de cases de stationnement sur les rues Laval, promenade du Portage et Wellington ainsi que la fermeture d'un tronçon de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, de la place Aubry et de la rue Kent, entre la place Aubry et la rue de l'Hôtel-de-Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte, dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2010 à Gatineau, que pour la journée du 17 septembre, à l'occasion de la journée spécifique à l'événement annuel international « Park(ing) day », l'utilisation de cinq places de stationnement, dont trois sur la rue Laval (parcomètres numéros 442, 446 et 447) et deux sur la promenade du Portage (parcomètres numéros 417 et 420), soit interrompue afin que des activités à caractère ludique, artistique ou pédagogique soient tenues;
- accepte également que pour la journée du 22 septembre 2010, journée « En ville, sans ma voiture! », l'utilisation des places de stationnement situées de part et d'autre de la rue Wellington, face à l'immeuble désigné 173, rue Wellington, ainsi que de celles identifiées par les parcomètres numéros 440 à 446 et 447 à 452 sur la rue Laval, soit interrompue, de même qu'un tronçon de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, la place Aubry et la rue Kent, entre la place Aubry et la rue de l'Hôtel-de-Ville, soit fermé à la circulation, le tout comme illustré à l'esquisse ci-jointe.

De plus, ce comité accepte que les manœuvres d'interruption d'utilisation de cases de stationnement sur rue et de fermeture de tronçons de rues soient effectuées aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Convenir d'une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service de l'urbanisme et du développement durable, au plus tard une semaine avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 5 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-1375

AUTORISER LA FIRME 6369472 CANADA INC. - ÉQUINOXE JMP ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX EN CONTINU POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN TOURAINE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la réfection des services municipaux - Bassin Touraine, phase 1 a été accordé le 2 juin 2010 à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP par la résolution numéro CE-2010-874;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de construction sans tranchée d'un collecteur pluvial de 1 650 mm de diamètre par la méthode de forage dirigé;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2010-1024 en date du 30 juin 2010, autorisait la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP et ses sous-traitants à exécuter des travaux en continu pour le projet de réfection des services municipaux - Bassin Touraine, phase 1 entre le 9 août 2010 et le 17 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage dirigé sont d'une durée d'environ six semaines et ont commencé le 23 août 2010 et se termineront vers le 8 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP et ses sous-traitants à effectuer des travaux en continu entre le 18 septembre 2010 et le 8 octobre 2010 dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux - Bassin Touraine, phase 1.

Adoptée

CE-2010-1376

SOUSSION 2007 SP 279 - TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES - SOUSSION 2009 SP 255 - VALORISATION OU DISPOSITION DES BOUES STABILISÉES - PAIEMENT DE LA REDEVANCE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-203 en date du 13 février 2008, a adjugé un contrat à la firme RCI Environnement inc., suite à l'appel d'offres 2007 SP 279, pour le transport et l'élimination des ordures ménagères débutant le 1^{er} juillet 2008 pour une durée de 30 mois avec deux options de renouvellement d'une année supplémentaire, dont la dernière option se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1832 en date du 9 décembre 2009, a adjugé un contrat à la firme RCI Environnement inc., suite à l'appel d'offres 2009 SP 255, pour la valorisation ou disposition des boues stabilisées débutant le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le décret 526-2010 a été adopté modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et instaurant une redevance supplémentaire pour l'élimination des matières résiduelles de 9,50 \$ par tonne métrique à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement à RCI Environnement inc. d'un montant supplémentaire de 9,50 \$ la tonne métrique, avant taxes, pour le paiement de la redevance supplémentaire pour l'élimination des matières résiduelles à compter du 1^{er} octobre 2010 dans le cadre des appels d'offres 2007 SP 279 et 2009 SP 255.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2011 et 2012 (s'il y a lieu), les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1377

GRATUITÉ DE L'ARÉNA DE BUCKINGHAM POUR LA PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CURLING FÉMININ ET MASCULIN - 28 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling de Buckingham veut tenir le Championnat provincial de curling féminin et masculin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le succès financier du championnat est relié directement à l'implication de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par le comité organisateur permettra à la Ville de rayonner au niveau provincial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Gatineau sera la première ville à accueillir un championnat provincial regroupant l'élite féminine et masculine en curling;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de ce championnat seront réinvestis en équipements au Club de Curling de Buckingham, organisme à but non lucratif;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Club de Curling de Buckingham à utiliser gratuitement l'aréna Buckingham pour présenter le Championnat provincial de curling féminin et masculin 2011 du 28 janvier au 6 février 2011. L'exemption accordée représente un montant de 14 580 \$ au tarif de location actuel pour les organismes;
- consente à ce que les coûts inhérents au montage de la glace soient absorbés à même les budgets réguliers d'opération des services concernés. Ces coûts sont estimés à une valeur de 4 260 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1378*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM - 2^e ÉDITION DU CHALLENGE CASINO DU LAC-LEAMY - 2010 À 2012

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling de Buckingham a obtenu l'autorisation d'organiser un challenge de curling inscrit au World Tour Curling;

CONSIDÉRANT QUE le succès financier du Challenge est relié directement à l'implication de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par le comité organisateur lui permettra de rayonner au niveau provincial, national et international;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de ce Challenge seront réinvestis en équipements et en programmes au Club de Curling de Buckingham, organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling de Buckingham est un grand partenaire reconnu par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le Club de Curling de Buckingham pour la tenue du Challenge Casino du Lac-Leamy en 2010, 2011 et 2012;
- de consentir à ce que les coûts prévus au protocole d'entente soient absorbés à même les budgets réguliers d'opération des services concernés. Ces coûts sont estimés à une valeur de 3 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-1379

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU SPECTACLE AÉRIEN DE L'EXPERIMENTAL AIRCRAFT ASSOCIATION (EAA) EN COLLABORATION AVEC LES AILES D'ÉPOQUE DU CANADA - 18 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront près de l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien de la Experimental Aircraft Association (EAA) en collaboration avec les Ailes d'Époque du Canada le 18 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des coûts représentant le salaire des policiers pour assurer le contrôle de la circulation seront assumés par l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre du rassemblement de la Experimental Aircraft Association le 18 septembre 2010, à savoir :

Stationnement interdit le 18 septembre entre 8 h et 18 h des deux côtés des rues suivantes :

- Boulevard de l'Aéroport, entre la rue Arthur-Fecteau et le boulevard Maloney;
- Chemin Industriel, entre la montée Dalton et la bretelle d'accès de l'autoroute 50;
- Rue Atmec, entre les rues du Cheval-Blanc et de la Place-de-Templeton;
- Montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

Circulation locale seulement sur le chemin Industriel, à l'est de la bretelle d'accès à l'autoroute 50.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures - Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière).

Le tout, selon le plan numéro G10-067-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-1380

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 - PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 1^{er} SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 342 800,70 \$ pour la période du 26 août au 1^{er} septembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1381 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 41 262,64 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 1 320 283,92 \$ ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 6 224,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35 et la liste des réquisitions numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	41 262,64 \$	30 août au 3 septembre 2010
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	1 320 283,92 \$	30 août au 3 septembre 2010
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	6 224,69 \$	30 août au 3 septembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1382 **SUBVENTION DE 200 \$ - CPE BÉBÉJOU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du CPE Bébéjou, à l'attention de madame Julie Beauchamp, 35, rue de Sillery, Gatineau, Québec, J8T 7L5, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper hot-dogs au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil le 23 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1383 **SUBVENTION DE 50 \$ - ADOJEUNE INC. - TOURNOI DE HOCKEY-BALLE - 25 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi de hockey-balle le 25 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1384

SUBVENTION DE 50 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - SOUPER DES MÉDIAS - 11 NOVEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, à l'attention de monsieur Maurice Cousineau, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le souper des médias organisé au profit des Petits déjeuners le 11 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1385

SUBVENTION DE 75 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU - LES AS DE GATINEAU, MIDGET CC - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau, à l'attention de madame Bianca Fortin, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les déplacements de l'équipe de hockey Les As de Gatineau, Midget CC lors de tournois à l'extérieur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-417	25 \$		Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Frais de recherche
02-79939-972		25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1386

SUBVENTION DE 145 \$ - ASSOCIATION DE QUARTIER BELLEVUE-SUD - ENREGISTREMENT DE L'ASSOCIATION AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 145 \$ à l'ordre de l'Association de quartier Bellevue-Sud, à l'attention de madame Édith Gendron, 744, boulevard Labrosse, Gatineau, Québec, J8R 1N2, à titre de subvention pour l'enregistrement de cette association auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	145 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1387

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CENTRAIDE OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 24 SEPTEMBRE 2010 – 80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Denis Tassé et Maxime Tremblay à participer à une activité de levée de fonds organisée par Centraide Outaouais le 24 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de madame Julie Brassard, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	20 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79940-972	20 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	20 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79934-972	20 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-417	20 \$		Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Frais de recherche
02-79939-972		20 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1388 **SUBVENTION DE 400 \$ - ARCHE AGAPÈ - ACTIVITÉ DE QUILLES - 18 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Arche Agapè, à l'attention de monsieur Richard Lafleur, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, à titre de subvention pour une activité de quilles le 18 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	400 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1389 **SUBVENTION DE 700 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - MARCHE DU COEUR - 26 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE BUCKINGHAM - ALAIN RIEL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche du Cœur le 26 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79933-694	200 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Articles promotionnels
02-79933-972		200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1390 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1293 - PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK ET LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 29 SEPTEMBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1293 en date du 25 août 2010 en changeant le montant total des dépenses de 1 200 \$ pour 2 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30025	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32331	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1391

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ DU 23 SEPTEMBRE 2010 - FONDATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise et Pierre Phillion à participer une activité au profit de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Gatineau qui aura lieu le 23 septembre 2010.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Gatineau, 44, croissant Adelbert-Dumoulin, Gatineau, Québec, J9H 5K3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	75 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79939-972	75 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	175 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79932-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79939-694	75 \$		Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Articles promotionnels
02-79937-694	175 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Articles promotionnels
02-79939-972		75 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972		175 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1392

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN AU FORUM RÉGIONAL DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 22 OCTOBRE 2010 - GATINEAU - 50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au Forum régional de la persévérance scolaire qui aura lieu à Gatineau le 22 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de Table Éducation Outaouais inc., à l'attention de madame Isabelle Ouellet, 361, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7E9 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 50 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32337	50 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1393

PARTICIPATION ET SUBVENTION - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - ACTIVITÉ DU 23 SEPTEMBRE 2010 - 320 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité le 23 septembre 2010 au profit du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention de madame Sylvie Hamelin, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79944-972	20 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79943-417	100 \$		Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Frais de recherche
02-79943-972		100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1394

SUBVENTION DE 925 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA - SECTION OUTAOUAIS - DYSTROMARCHE DE GATINEAU - 19 SEPTEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 925 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire Canada – Section locale de l'Outaouais, à l'attention de monsieur François Viens, 1053, rue Bel-Air, Gatineau, Québec, J8P 1B3, à titre de subvention pour la dystromarche qui aura lieu le 19 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1395 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-828 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE PILON AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIER, SECTION BUDGET - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-828 adoptée le 26 mai 2010, acceptait la promotion et la permanence de madame Mélanie Pilon au poste d'analyste financier à la Section du budget du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Pilon a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de technicienne comptable (poste numéro FIN-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs) à la section comptabilité au Service des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-828 en date du 26 mai 2010 afin de réintégrer madame Mélanie Pilon à son poste de technicienne comptable (poste numéro FIN-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Section de la comptabilité du Service des finances.

Adoptée

CE-2010-1396 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1713 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME LYNN MOIR AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1713 adoptée le 18 novembre, acceptait la promotion et la permanence de madame Lynne Moir au poste de secrétaire I à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull;

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Moir a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de commis-réceptionniste à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1713 en date du 18 novembre 2009 afin de réintégrer madame Lynne Moir à son poste de commis-réceptionniste à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2010-1397 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MANON JETTÉ AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA PAIE, SOUTIEN INFORMATIQUE - SECTION DE LA PAIE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) à la paie, Soutien informatique à la Section de la paie de la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-078 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Manon Jetté au poste de technicienne à la paie, Soutien informatique à la Section de la paie de la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-078 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Manon Jetté sera celui de la classe 7, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Manon Jetté est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1398

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE LANGLOIS AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES, SOUTIEN INFORMATIQUE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) en ressources humaines, Soutien informatique au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Céline Langlois au poste de technicienne en ressources humaines, Soutien informatique au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Céline Langlois sera celui de la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Langlois est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16000-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1399

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL-ANDRÉ CLÉMENT AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Paul-André Clément au poste de technicien aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Paul-André Clément sera celui de la classe 9, 2^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Paul-André Clément est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1400

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BARIL AU POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT URBAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur Jean-Claude Baril sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Jean-Claude Baril au poste de technicien en aménagement urbain pour la période du 16 août au 12 novembre 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Jean-Claude Baril à titre de technicien en aménagement urbain au Service des infrastructures, du 16 août au 12 novembre 2010.

Le salaire de monsieur Baril sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30649-030 – Reconstruction d'équipements sportifs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1401

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NOËLLE GRATTON TÊTREAU AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE À LA GESTION DES RESSOURCES, SECTION DES SERVICES AU PUBLIC - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de bibliothécaire à la gestion des ressources, Section des services au public de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Noëlle Gratton Tétreault au poste de bibliothécaire à la gestion des ressources, Section des services au public de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres).

Madame Noëlle Gratton Tétreault sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Noëlle Gratton Tétreault sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Noëlle Gratton Tétreault sera celui de la classe 3, 1^{er} échelon de la politique des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence de madame Noëlle Gratton Tétreault lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Régulier – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1402

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1015 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE JACQUES AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1015 en date du 23 juin 2010, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Jacques au poste de concierge à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Jacques a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-313 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1015 en date du 23 juin 2010 de façon à réintégrer monsieur Pierre Jacques à son poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-313 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1403

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC VILLENEUVE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-052 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Villeneuve s'est qualifié dans le cadre du concours CAD-2009-005 pour l'obtention d'un poste de contremaître à la satisfaction du Service des travaux publics et qu'il occupe de façon intérimaire le poste de contremaître depuis le 7 février 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Luc Villeneuve au poste de contremaître à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-052 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Luc Villeneuve sera celui de la classe 2, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Villeneuve est assujéti à une période d'essai de huit mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines et il sera assujéti également à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Division de l'entretien des édifices et de l'électricité – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1404

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME NATASHA GUINDON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire de contremaître à la Division de la voirie ainsi qu'à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Natasha Guindon au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas ainsi qu'à la Division de la voirie du Service des travaux publics pour la période du 7 septembre 2010 au 2 septembre 2011.

Le salaire de madame Natasha Guindon sera celui de la classe 2, 3^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants : 02-31310-135 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Temporaires – Cadres et 02-71420-135 – Entretien des parcs et aménagements – Temporaires – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1405

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PIERRE W. JOLICOEUR AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2009, le Service des travaux publics a entrepris un processus de réalignement stratégique de sa Division des édifices et de l'électricité, responsable de l'entretien et de la réparation du parc immobilier, afin de régler différentes problématiques au sein de cette division;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre et accélérer le processus de réaligement stratégique, il est nécessaire d'obtenir de l'aide temporaire de l'externe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Pierre W. Jolicoeur au poste d'adjoint au directeur du Service des travaux publics du 30 août au 24 décembre 2010, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-135 – Division de l'entretien des édifices et de l'électricité – Service des travaux publics – Temporaires – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1406

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 122, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 122, boulevard Saint-Joseph de réparer ou démolir la construction abandonnée depuis plus de 180 jours, conformément à l'article 38 du Règlement relatif à la construction numéro 504-2005;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure des procureurs de la Ville de Gatineau a été signifiée par huissier aux propriétaires, mesdames Yannick Ndongmo et Juliana Ntchama, le 16 avril 2010, leur demandant de réparer ou démolir le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le permis de rénovation numéro 69344 qui a été émis en date du 13 mai 2009 est venu à échéance en date du 13 mai 2010 et que les travaux ne sont toujours pas complétés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville de Gatineau puisque le permis de construction est caduque et que les travaux ne sont toujours pas complétés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'entamer des procédures devant la Cour supérieure et d'obtenir un jugement pour obliger les propriétaires de l'immeuble situé au 122, boulevard Saint-Joseph à compléter les travaux de construction décrits au permis numéro 69344, à défaut pour les propriétaires de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire démolir le bâtiment, et ce, aux frais des propriétaires.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif